

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 15 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal le 06 mai 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Jean Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Pierre BUERBA, Jean Baptiste GRANGE.

**ABSENTS EXCUSES**

Raphael BENOIT  
Jean-Philippe DELARUE  
Laura LAVILANIE  
Anne Laure JEAN BAPTISTE  
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **7 avril 2025**.  
Le compte rendu du conseil municipal du **7 avril 2025** est approuvé à l'unanimité.

**TRAVAUX D'AMELIORATIONS PASTORALES – CREATION D'UN NOUVEAU  
PARC OVINS A LA HOSSE (53-2025)**

*Annule et remplace la délibération n°36-2025 du 10 mars 2025.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

- *Travaux d'agrandissement du parc de tri ovins de la Hosse*

dont les devis s'élèvent à la somme de **21 950,00 € HT**,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets « INVESTISSEMENTS PASTORAUX COLLECTIFS » lancé en 2025 par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 60 %, soit **13 170,00 € HT**, avec un autofinancement restant à la charge de la Commune de : **8 780,00 € HT**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAA et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur Philippe CARRERE, Maire de la commune d'Arreau, pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau